

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le 23/07/2024  
ID : 974-249740101-20240716-2024\_088\_BC\_26-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET** à 16 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_088\_BC\_26**  
*Appel à projets 2024 associations de  
protection animale – Attribution de  
subvention*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad  
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ  
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -  
M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**NOTA :**

Le Président certifie que :

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

- la convocation a été faite le :  
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
18/07/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa  
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier  
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN  
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme  
Laetitia LEBRETON

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024**

**AFFAIRE N°2024 088 BC 26 : APPEL À PROJETS 2024 ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le Président de séance expose :

**Contexte**

Suite à l'engagement pris en séminaire d'octobre 2023, la communauté d'agglomération a lancé le 19 février 2024 un appel à projets à destination des associations de protection animale afin de les soutenir dans leurs projets œuvrant à lutter contre l'errance animale et à favoriser la bientraitance animale. Les candidatures étaient attendues pour le 25 mars 2024 avant midi.

Le règlement de l'appel à projet prévoit trois (3) critères de sélection :

- Critère 1 : proposer un projet opérationnel avec une faisabilité technique et financière démontrant la capacité du porteur de projet à réaliser ses objectifs ;
- Critère 2 : diminuer le nombre d'animaux divagants ou errants sur le périmètre considéré ;
- Critère 3 : capacité à mobiliser et sensibiliser le public sur l'errance et / ou la protection animale.

Une enveloppe globale de 34 500 € est affectée à cet appel à projet.

Sont exclus :

- les projets relevant de la création d'activité/d'entreprise en matière d'animaux domestiques, ces projets nécessitant un accompagnement plus spécifique et pouvant concerner des acteurs autres qu'associatifs ;
- les opérations type « chiens ou chats libres », à savoir les opérations de capture, stérilisation et remise de l'animal dans l'espace public. Ces opérations nécessitent une convention préalable entre la commune et l'intercommunalité.

**Résultats de l'appel à projets**

4 candidatures ont été réceptionnées pour 5 projets :

- ALIKA pour un projet relatif à la gestion du cheptel d'animaux sur 5 sites privés ;
- AMI pour un projet d'accompagnement de 30 familles ;
- CASE A CHIOTS pour un projet de sauvetage d'animaux ;
- APEBA pour un projet de formation des acteurs sociaux et un projet de création et diffusion d'Escape Game à destination des collégiens/lycéens.

Le 12 avril 2024, l'association CASE A CHIOTS a informé ne plus donner suite à sa demande de subvention. Cette candidature n'est donc pas analysée. Trois autres structures avaient déclaré ne pas pouvoir remettre une candidature à cet appel à projet (ALLIANCE ZANIMO, APPAR, PAD'AC).

Une présentation synthétique des candidats et l'analyse des projets sont exposées ci-après.

**Synthèse des candidatures**

Structure	Identité	Intitulé projet	Actions		
			Montant	État	
<b>ALIKA</b>	Domiciliée à Piton SAINT-LEU Présidente : Marie POLIO REVERT 25 bénévoles 123 adhérents Budget annuel : non précisé Financement : dons, cotisations	Assainissement (gestion du cheptel d'animaux) de 5 sites privés	Stériliser et remise sur site des animaux non sociables Faire adopter les animaux domesticables Euthanasier les animaux malades	18 436,6 €	
<b>AMI</b>	Domiciliée Piton SAINT-LEU Présidente : Solène Hélène VALERO 13 bénévoles 16 adhérents Budget annuel (2024): 30 000 € Financement : dons, cotisations	Accompagnement de 30 familles	Prise en charge frais stérilisation, identification, transport, soins, nourriture d'animaux de propriétaires en grande difficultés sociales Sensibiliser chaque propriétaire sur la bienveillance	16 810 €	
<b>APEBA</b>	Domiciliée à SAINT-DENIS Présidente : Cécile SQUARZONI 40 bénévoles 65 adhérents 1 ETP salarié Budget 2024 : 264 088 € Financement : dons, cotisations, subventions publiques (État, mairie St-Denis, mairie St-André)	Formation des professionnels de l'action sociale à la maltraitance et errance animale	Mission de SOLIVET en tant que formateur expert sur 5 jours Formation d'acteurs sociaux (travailleurs sociaux, associations de quartier, agents communaux) Formation de formateurs (agents TO, APEBA)	7 280 €	
		Création d'un escape game sur la bienveillance animale et intervention en collèges/lycées	Conception de l'escape game 5 à 10 interventions	10 840 €	
<b>Total</b>				<b>53 366,6 €</b>	

### Synthèse analyse des projets

Candidats	Descriptif du projet	Critères de sélection			Proposition
		Faisabilité/ caractère opérationnel	Impact nb animaux errants	Capacité mobilisation/sensibilisation	
<b>ALIKA</b>	<b>Assainissement (gestion du cheptel d'animaux) de 5 sites privés</b> Sites concernés : • Hameau de 3 maisons chemin Mutel	Réserves sur : - les sites 1, 2 et 5 qui s'apparentent à des opérations	Positif en considérant les animaux adoptés et stérilisés. L'arrivée	Accord écrit des propriétaires des sites 1, 3 et 4. Le 5 refuse de communiquer son identité/adresse (pb de divagation).	Dépenses non éligibles : - Frais de transport aérien - Frais de remise des

	<p>chaloupe St-Leu (30 chats): 6 472.8€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lycée Saline les Hauts (8 chiens): 2 682 €</li> <li>Hôtel Blue Margouillat (8 chats) : 739.6€</li> <li>Jardin d'Eden (20 chats) : 5 222.4€</li> <li>Particulier Grand Fond St-Leu (8 chiens) : 3 319.8€</li> </ul> <p>Au total 74 animaux (58 chats + 16 chiens) concernés avec comme objectifs :</p> <p>36 chats et 8 chiens seraient remis sur site après stérilisation (identification à vérifier)</p> <p>20 chats et 7 chiens seraient à adopter</p> <p>2 chats et 1 chiens à euthanasier</p>	<p>chats/ chiens libres.</p> <p>- La capacité à faire adopter les 27 animaux au regard du bilan d'activités 2022/2023</p>	<p>d'autres animaux sur les sites 1,2,5 qui sont sur l'espace public reste possible malgré tout.</p>	<p>pas d'accord écrit du responsable d'établissement.</p>	<p>public</p> <p>Obligation d'identification des animaux au nom du propriétaire des sites ou de l'association cas échéant</p> <p>Subvention à 11 500€</p>
<p><b>AMI</b></p>	<p><b>Accompagnement de 30 familles</b></p> <p>Dépenses fonctionnement association = 6 010 €</p> <p>4 lecteurs de puce : 200€ +2 cages trappes 600€ +10 laisses 100€ +10 harnais 100€ +4 caisses T4 710€+ 4 caisses T3 500€+ 2 parcs : 400€+ 1 lasso : 250 € +10 paquets d'alaises : 900€ +10 couvertures /plaids : 150 € 5 paniers : 300€ + Pension estimation 6 mois : 1800€</p> <p>Dépenses pour les familles = 10 800 €</p> <p>10 sacs de croquettes 900€ +15 stérilisations 4 500€+ 15 castrations 2 400€ +30 antiparasitaires API/APE : 900€ +30 identifications : 1500€ +30 Clavaseptin 250mg : 600€</p>	<p>Réserve sur le nombre de familles pouvant être réellement accompagnées au regard du nombre de bénévoles.</p>	<p>Positif considérant la stérilisation des animaux et l'accompagnement des familles à bien gérer leur animal</p>	<p>Attestation des familles à prévoir en justificatifs</p>	<p>Dépenses non éligibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de transport aérien</li> <li>Frais de remise sur l'espace public des animaux</li> </ul> <p>Obligation d'identification des animaux au nom du propriétaire des sites ou de l'association cas échéant</p> <p>Subvention à 11 500 €</p>

	Base de prise en charge de 30 familles avec 2 chiens stérilisés via bon TO et le 3eme par subvention : environ 60 animaux potentiellement concernés Périmètre d'intervention : commune de St-Leu				
APEBA	<b>Formation des professionnels de l'action sociale à la maltraitance et errance animale</b> Septembre 2024 : formation des formateurs par SOLIVET (3 à 5 agents TO) : 3 680 € Nov 24 à fév 2025 : 3 sessions de formation par APEBA de 15 personnes, acteurs sociaux : 3 600€	Réserve sur la capacité à mobiliser les acteurs pour la formation  Temps de formation de l'expert court (5 j)	Impact non quantifiable, sur le long terme	Pertinence du public visé et des acteurs à enrôler	Cofinancement à prévoir par l'association et clause de non commercialisation de l'outil escape game  Subvention à 11 500€
	<b>Création d'un escape game sur la bienveillance animale et intervention en collèges/lycées</b>  Conception et création de l'escape game : 9 840 € (devis Pure Flow) Frais de déplacement de bénévoles et impression affichage et jeu pour les interventions scolaires : 1000 €	Réserve sur la capacité à mobiliser des établissements pour les interventions	Impact non quantifiable, sur le long terme	Pertinence du public visé Impact à long terme	

### Modalités de financement

Au vu des projets présentés, il est proposé de répartir de manière égale et équitable l'enveloppe entre les 3 candidats soit 11 500 € chacune (cf. analyse des projets).

Il est proposé les modalités suivantes de versement de la subvention :

- Un acompte de 60 %, soit 6 900 € à la notification de la présente convention au bénéficiaire ;
- Un acompte de 30%, soit 3 450 € sur appel de fonds et présentation d'un état des dépenses déjà réalisées (justificatifs à transmettre) et un bilan d'avancement du projet ;
- Le solde de 10%, soit 1 150 € sur présentation d'un bilan technique et financier (factures et autres justificatifs de dépenses à l'appui).

Le projet de convention type est en annexe.

**Communes concernées par les actions :**

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/06/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- ATTRIBUER une subvention de 11 500 € à l'association ALIKA ;**
- ATTRIBUER une subvention de 11 500 € à l'association AMI ;**
- ATTRIBUER une subvention de 11 500 € à l'association APEBA ;**
- AUTORISER le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions afférentes et toutes les pièces relatives à cette affaire ;**
- DIRE que les crédits sont prévus au budget de l'établissement en fonctionnement aux chapitre et article qui correspondent.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président